



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIEME SESSION

5-9 octobre 2020

PLATEFORME INTERNATIONALE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE NUMERIQUES – MANDAT

Résumé

Dans son communiqué du 18 janvier 2020, le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture a appelé les organes directeurs de la FAO à soutenir un processus visant à créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture.

À sa cent soixante-quatrième session, le Conseil de la FAO a approuvé la proposition relative à l'hébergement d'une plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par la FAO et a demandé à ce que le Comité des forêts ainsi que d'autres comités techniques et le Comité du Programme en examinent le mandat.

Faisant suite à cette demande, le présent document contient la proposition de mandat de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité souhaitera peut-être examiner le mandat de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Máximo Torero Cullen
Économiste en chef
Département du développement économique et social
Tél.: +39 06570 50869
Maximo.ToreroCullen@fao.org

(Prière de mettre en copie: COFO-2020@fao.org)

I. Contexte

1. Il faut de toute urgence mettre en œuvre des solutions novatrices pour relever les défis interdépendants auxquels les systèmes alimentaires mondiaux sont confrontés, notamment garantir la sécurité alimentaire et la nutrition de toutes les populations, favoriser une croissance inclusive et assurer la gestion durable des ressources naturelles. Le passage au numérique peut jouer un rôle de plus en plus déterminant dans la réalisation de ces objectifs en favorisant une meilleure connectivité, en comblant les lacunes en matière d'efficacité et en réduisant les coûts liés à l'information. Les technologies numériques peuvent avoir un impact considérable en améliorant la productivité, la durabilité et l'efficacité du secteur agricole. Les possibilités qu'offrent ces technologies sont immenses et porteuses de changements profonds. Si elles touchent tous les secteurs de l'économie et la société dans son ensemble, elles peuvent avoir des incidences particulières sur l'agriculture et donner lieu à des difficultés et à des risques d'ordre économique, social, et éthique que les responsables politiques doivent prendre en compte.

2. À la suite d'une demande formulée par la Conférence des ministres de l'agriculture, qui s'est tenue à Berlin, en 2020, à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture, et conformément aux recommandations émanant de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (28-29 mai 2020), de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme (8-18 juin 2020), et de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) (8, 12, 16 et 17 juin 2020)¹, le Conseil de la FAO a approuvé, à sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020), la proposition tendant à ce que la FAO héberge la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture et a demandé que le mandat de la Plateforme soit examiné par le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches, le Comité des forêts, le Comité du Programme et le Conseil de la FAO^{2,3}.

3. Le présent mandat se fonde sur une note de synthèse intitulée *Concrétiser les possibilités offertes par le développement du numérique pour améliorer le système agroalimentaire: proposition en faveur de la création d'un Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture*, élaborée par la FAO et d'autres organisations internationales en vue de la Conférence des ministres de l'agriculture qui s'est tenue à Berlin, en 2020, à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture⁴.

II. NATURE

4. L'hébergement par la FAO de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture ne donnera pas naissance à une entité juridique autonome ni à un nouvel organe de la FAO, mais bien à un mécanisme de coordination souple, léger et fondé sur le consensus qui sera soutenu par la FAO et respectera les règlements, règles et procédures de l'Organisation. La participation à ce mécanisme se fera sur une base volontaire.

5. La création de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture s'inscrit dans le prolongement de la stratégie du Secrétaire général

¹ Rapport de la cent dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (28-29 mai 2020) (<http://www.fao.org/3/nc435fr/nc435fr.pdf>), rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme (8-18 juin 2020) (<http://www.fao.org/3/nc439fr/nc439fr.pdf>), rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-huitième session) et du Comité financier (cent quatre-vingtième session) (8, 12, 16 et 17 juin 2020) (<http://www.fao.org/3/nc438fr/nc438fr.pdf>).

² Rapport de la cent soixante-quatrième session du Conseil de la FAO (6-10 juillet 2020) (CL 164 REP, <http://www.fao.org/3/nd238fr/nd238fr.pdf>).

³ Le processus ayant abouti aux discussions concernant cette initiative se trouve dans le document CL 164/9 (<http://www.fao.org/3/nd058fr/nd058fr.pdf>).

⁴ FAO. 2019. *Concrétiser les possibilités offertes par le développement du numérique pour améliorer le système agroalimentaire: proposition en faveur de la création d'un Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture*. Note de synthèse. Rome, FAO. <http://www.fao.org/3/ca7485fr/ca7485fr.pdf>.

relative aux nouvelles technologies⁵, qui encourage les dialogues multipartites sur les cadres normatifs qui sous-tendent l'utilisation de ces technologies en vue de renforcer la confiance. Elle va également dans le sens de la recommandation formulée par le Groupe de travail de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général⁶ concernant la mise en place d'initiatives multipartites ou bilatérales sur des thèmes bien précis, et du rapport du Secrétaire général intitulé *Plan d'action de coopération numérique*⁷.

III. MISSION

6. La Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture doit servir de lieu d'échanges inclusif et multipartite où les parties prenantes mettront en évidence et examineront les avantages et les risques éventuels associés au développement du numérique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Elle favorisera le dialogue en vue de:

- a) renforcer la coordination et combler l'écart entre les forums internationaux et multilatéraux consacrés à l'économie numérique, d'une part, et ceux consacrés à l'alimentation et à l'agriculture, d'autre part, et attirer l'attention sur les aspects propres au développement du numérique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
- b) fournir des recommandations stratégiques aux pouvoirs publics, telles que des directives volontaires ou d'autres instruments juridiquement non contraignants qui visent à appuyer la prise de décisions aux niveaux plus élevés.

IV. OBJECTIFS

7. Les objectifs de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture sont les suivants:

- a) encourager les parties prenantes à réfléchir aux incidences des technologies numériques sur l'alimentation et l'agriculture et faciliter l'échange de connaissances en ce qui concerne les cadres stratégiques et les pratiques optimales qui favorisent le développement du numérique;
- b) mener des analyses et présenter des données scientifiques sur les avantages et les risques éventuels que présentent les technologies numériques pour l'alimentation et l'agriculture, selon les contextes et les besoins nationaux, afin de renforcer le dialogue multipartite et le consensus;
- c) créer des liens ou renforcer les liens existants entre les forums internationaux et multilatéraux consacrés à l'économie numérique et ceux consacrés à l'alimentation et à l'agriculture afin d'améliorer la coordination et les synergies sans faire double emploi avec d'autres efforts et activités ou leur porter préjudice, et sensibiliser davantage aux incidences des technologies numériques propres au secteur agricole;
- d) aider les décideurs à formuler des politiques en élaborant des recommandations, des pratiques optimales et des directives volontaires permettant de faire face aux difficultés techniques, économiques, sociales et éthiques auxquelles les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sont confrontés dans le contexte des technologies numériques.

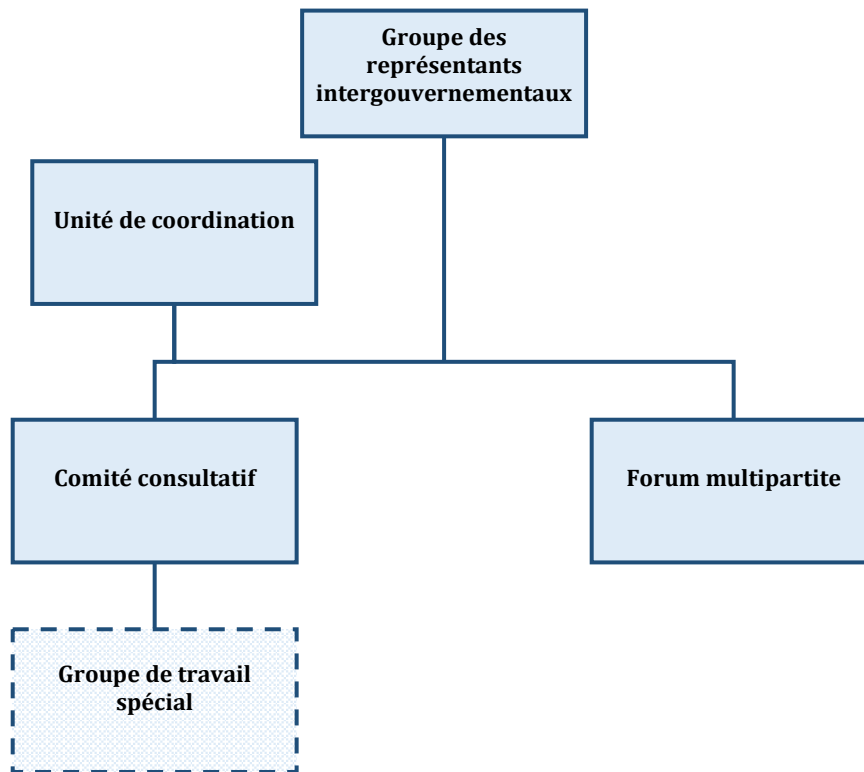
⁵ Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies (en anglais).

<https://www.un.org/en/newtechnologies/images/pdf/SGs-Strategy-on-New-Technologies.pdf>.

⁶ Groupe de travail de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général. *The age of digital interdependence*. <https://www.un.org/en/pdfs/DigitalCooperation-report-for%20web.pdf>.

⁷ Rapport du Secrétaire général: Plan d'action de coopération numérique. <https://www.un.org/fr/content/digital-cooperation-roadmap/>.

Figure 1: Mécanismes de fonctionnement de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture



V. MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT

8. Pour mener à bien ses activités, la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture s'appuiera sur les mécanismes suivants:

a) **Groupe des représentants intergouvernementaux.** Le Groupe des représentants intergouvernementaux se composera de hauts fonctionnaires publics hautement qualifiés des Membres de la FAO chargés des questions liées aux applications des technologies numériques dans l'alimentation et l'agriculture, ou d'experts accrédités par les Membres participant à la Plateforme. Le Groupe sera composé de quatorze experts et hauts fonctionnaires, avec deux participants pour chacune des régions suivantes: Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, de sorte que toutes les régions de la FAO seront représentées. Les hauts fonctionnaires et experts se porteront volontaires pour un mandat de deux ans et agiront à titre personnel, mettant les meilleures connaissances techniques et politiques disponibles au service de la Plateforme. Ils éliront un président et un vice-président à la tête de la Plateforme pour une période de deux ans. Le Groupe des représentants intergouvernementaux bénéficiera de l'appui du Comité consultatif (voir le point V. b) ci-après) dans l'exécution des tâches suivantes:

- i) sélectionner les problèmes et les priorités à aborder en ce qui concerne le développement du numérique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
- ii) approuver le plan de travail biennal et la liste des participants aux différentes composantes de la Plateforme;
- iii) examiner l'analyse et les données scientifiques présentées par le Comité consultatif;
- iv) débattre des recommandations stratégiques, des pratiques optimales et des directives volontaires et les approuver;

v) évaluer l'efficacité globale et les résultats de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture.

b) **Comité consultatif.** Le Comité consultatif apportera son appui au Groupe des représentants intergouvernementaux en formulant des recommandations techniques. Il aura pour mission:

- i) de servir d'intermédiaire clé entre la Plateforme et les forums internationaux et multilatéraux s'intéressant à l'économie numérique et ceux chargés des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture, de garantir la complémentarité et d'éviter le chevauchement des tâches;
- ii) d'élaborer et de soumettre au Groupe des représentants intergouvernementaux, pour approbation, des plans d'action biennaux provisoires, des ordres du jour et des listes de participants pour les différentes composantes de la Plateforme;
- iii) de procéder à une analyse technique et de fournir des données scientifiques sur les effets des technologies numériques sur l'alimentation et l'agriculture et les difficultés connexes.
- iv) de favoriser un dialogue inclusif en organisant des échanges de vues en ligne avec tous les acteurs concernés (voir le point V. c) ci-après) et de tenir compte de leurs recommandations dans ses travaux d'analyse;
- v) de recueillir des informations sur les principes directeurs et les pratiques optimales et les analyser, et de mettre au point des recommandations en ce qui concerne les politiques et les directives volontaires afin qu'elles soient examinées et adoptées par le Groupe des représentants intergouvernementaux.

Le Comité consultatif sera composé d'experts techniques et de spécialistes en matière de politiques provenant d'organisations internationales et d'autres groupes multipartites. Il réunira treize participants, soit un représentant pour chacune des organisations suivantes: la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Union internationale des télécommunications (UIT), des organisations d'agriculteurs, le secteur privé, la société civile et la société du savoir.

D'autres experts techniques et spécialistes des politiques issus d'autres organisations internationales peuvent se joindre au Comité consultatif sous réserve de l'approbation du Groupe des représentants intergouvernementaux. L'Unité de coordination de la plateforme (voir le point V. d) ci-après) assurera l'organisation et la présidence du Comité consultatif.

Sous réserve de l'approbation du Groupe des représentants intergouvernementaux, le Comité consultatif peut créer des **groupes de travail** spéciaux temporaires composés d'experts provenant d'organisations internationales et de groupes multipartites afin de renforcer les compétences techniques et les capacités d'analyse dans certains domaines prioritaires, et ce, pour une durée maximale de six mois.

c) **Forum multipartite en ligne.** Le Forum multipartite en ligne adoptera une approche inclusive et ascendante. Ouvert aux parties prenantes issues, notamment, d'organisations d'agriculteurs, du secteur privé, de la société civile et de la société du savoir, il prendra la forme d'un espace d'échanges en ligne. Les participants seront désignés et invités par l'Unité de coordination (voir le point 5 d) ci-après), sous réserve de l'approbation du Groupe des représentants intergouvernementaux. Les principales activités du Forum multipartite sont les suivantes:

- i) permettre un vaste dialogue multipartite et garantir la transparence;
- ii) examiner les avantages et les risques liés aux applications des technologies numériques dans l'alimentation et l'agriculture;

iii) échanger les vues et les connaissances au sujet des principes directeurs, des pratiques optimales et des mesures visant à promouvoir le passage au numérique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

d) **Unité de coordination.** L'Unité de coordination fournira une assistance opérationnelle et administrative quotidienne ainsi qu'un appui technique aux activités de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture. Elle sera rattachée au Bureau de l'Économiste en chef de la FAO et sera entièrement gérée par l'Organisation, conformément au mandat et au cadre institutionnel de celle-ci et en accord avec son programme de travail et budget. Par conséquent, les activités quotidiennes d'appui à la Plateforme seront menées dans le respect des règles, des procédures et des politiques de la FAO.

L'Unité de coordination sera composée d'un directeur à plein temps (classe D1), d'un fonctionnaire du cadre organique (classe P4) et d'un fonctionnaire des services d'appui généraux (classe G3). Le Directeur épaulera également le Président de la Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture.

VI. INCIDENCES FINANCIÈRES

9. La Plateforme internationale pour le développement du numérique dans l'alimentation et l'agriculture sera financée au moyen de contributions extrabudgétaires.